

# DEMENAGEMENT PANTIN/EASTVIEW

IL - février 2015

Le CE a été consulté le 21 Janvier 2015 sur le projet d'accord sur les modalités d'accompagnement du personnel dans le cadre du projet de déménagement Pantin vers Bagnolet Eastview. L'ensemble des Organisations Syndicale a émis un vote favorable.

## ■ Ce que nous avons obtenu

- **La prise en compte du rallongement du temps de trajet évalué sur le déclaratif salarié**

Article 2.1 et 2.1.1 de l'Accord de Déménagement Pantin vers Bagnolet Eastview : L'éventuelle aggravation du temps de trajet est calculée par la différence entre le trajet domicile du salarié vers le lieu actuel de travail et le trajet domicile vers le nouveau lieu de travail. Il est convenu que les résultats obtenus seront arrondis à l'unité supérieure (minutes), sur le mode déclaratif par le salarié avec validation managériale.

Avec une mesure d'accompagnement de l'aggravation du temps de trajet (versée en une seule fois) :

- de 10 à 19 Minutes : **300 €**
- de 20 à 29 Minutes : **1 300 €**
- de 30 à 39 Minutes : **2 100 €**
- + de 39 Minutes : **3 700 €**

Et une mesure exceptionnelle supplémentaire pour les trajets supérieurs à 1h30 de 400 €.

- **Prime Exceptionnelle**

Article 2.2 de l'Accord de Déménagement Pantin vers Bagnolet Eastview : A titre exceptionnel, ce déménagement pouvant conduire à des changements de diverses natures et dans un souci d'équité avec les collègues de SCE rejoignant le site de Bagnolet Eastview, il sera attribué une prime exceptionnelle de 450 € à l'ensemble des personnels bénéficiaires de cet accord

- **Prise en Charge du Surcoût des frais de Garde pour les enfants de 0 à 12 ans.**

Article 2.3 de l'Accord de Déménagement Pantin vers Bagnolet Eastview : Dans le cadre d'un accroissement du trajet domicile travail, il est prévu une prise en charge du surcoût des frais de garde d'enfants (de 0 à 12 ans) pendant 3 années successives maximum, dans la limite de 800 euros annuels à compter de l'installation du collaborateur sur son nouveau lieu de travail.

- **Ce que nous en pensons :**

Certes ces propositions sont en dessous de nos revendications, toutes organisations syndicales confondues, **mais la direction a refusé d'aller plus loin !**



Au regard de la conjoncture actuelle, la CFE-CGC a pour autant fait le choix qu'un maximum de collègues puissent, par cet accord, obtenir quelques contreparties. Ce choix nous l'assumons car notre seule préoccupation c'est VOUS !

**Nous resterons toujours à vos côtés pour défendre vos intérêts.**

## Vos élus et représentants CFE-CGC Orange

GENSSE Alain : 06 07 98 14 23  
 CHAMBON Alain : 06 85 40 64 24  
 CLIPET Hervé : 06 72 36 37 54  
 CRISTIANI Suzanne : 06 08 80 84 84  
 BARTHOLOMOT Christian : 06 07 21 00 15  
 RUGET Claude : 06 70 27 89 03

## Employés, maîtrises et cadres, plus d'infos sur : [www.cfecgc-orange.org](http://www.cfecgc-orange.org)

nos lettres : 

- Comprendre & Agir
- Épargne & actionnariat salariés

 pour vous abonner : [bit.ly/abtCFE-CGC](http://bit.ly/abtCFE-CGC)  
 nos blogs : 

- [www.telecoms-media-pouvoir.net](http://www.telecoms-media-pouvoir.net)
- [www.adeas.org](http://www.adeas.org)

 <https://www.facebook.com/cfecgc.orange>  
 <https://twitter.com/CFEFCGCOrange>

# Tout ce que la Direction vous tait est sur le web CFE-CGC

■ Retrouvez l'actualité du Groupe Orange et de nos partenaires sur [www.cfecgc-orange.org](http://www.cfecgc-orange.org)

Vous pouvez télécharger nos applications mobiles ou flasher le code pour vous connecter au site via votre navigateur mobile :



appli iPhone



appli Android



site web

## ■ Abonnez-vous gratuitement

La CFE-CGC vous informe sur l'actualité du Groupe Orange, décryptée par notre organisation. Parmi les thèmes que nous abordons régulièrement : emploi, rémunération, conditions de travail, stratégie d'entreprise, analyse des résultats, actualité sociale.

**Pour recevoir nos publications par mail, compléter le coupon ci-dessous et (au choix) :** **Vous pouvez aussi :**

- le faxer au 01 40 45 51 57
- le scanner et l'envoyer par mail à [info@cfecgc-orange.org](mailto:info@cfecgc-orange.org)
- le remettre à un représentant CFE-CGC Orange
- vous abonner en ligne : <http://bit.ly/abtCFE-CGC>
- télécharger notre livret d'engagement : <http://bit.ly/livretCFE-CGC>
- adhérer : <http://bit.ly/adhererCFE-CGC>

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique exclusivement destiné à la gestion de vos abonnements, et sont traitées de manière confidentielle. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en écrivant à la CFE-CGC Orange.*



### Je choisis mes publications

- lettre

**COMPRENDRE  
& AGIR**

(actualité sociale du Groupe, 3 n° / an)  
+ revue de presse mensuelle

- lettre

**EPARGNE  
& ACTIONNARIAT  
SALARIES**

(analyse de la stratégie,  
décryptage de l'épargne salariés, 3 n° / an)  
+ mails pratiques épargne salariale  
+ revue de presse mensuelle

### Je complète mes coordonnées

- Madame  Monsieur

Prénom / Nom

Établissement (CE)

Vous pouvez recevoir nos informations sur une ou deux adresses mail.  
Complétez selon votre choix :

mail pro

mail perso

téléphone mobile